

3310CA3 du 11/04/2020 (DI)

	Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
	3310CA3	Formulaire néant	
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :			
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	40 756	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables		05 Autres opérations non imposables
			4 138
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06 Livraisons intra-communautaires - ventes B to B
03	Acquisitions intra-communautaires		6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07 Achats en franchise
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B Régularisations
3C	Régularisations		
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :			
	TVA BRUTE	Base HT	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	40 756	8 151
09	Taux réduit 5,5 %		
9B	Taux réduit 10%		
	Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %		
11	Taux réduit 2,1%		
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)		8 151
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation		
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		

TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	1 438
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	9
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)	1 447
24	dont TVA déductible sur importations	
CRÉDIT		TAXE À PAYER
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)
		6 704
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)		

3310CA3 du 10/03/2020 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)			
3310CA3		Formulaire néant	
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	0	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables		05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06 Livraisons intra-communautaires - ventes B to B
03	Acquisitions intra-communautaires		6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations		7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :			
TVA BRUTE		Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %		
09	Taux réduit 5,5 %		
9B	Taux réduit 10%		
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %		
11	Taux réduit 2,1%		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Anciens taux		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)		
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation		
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		

TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations				
20	Autres biens et services			9	
21	Autre TVA à déduire				
	dont régularisation sur la TVA collectée				
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration				
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)				
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%				
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)			9	
24	dont TVA déductible sur importations				
CRÉDIT		TAXE À PAYER			
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	9	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	0
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	9	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	0
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29					
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)					

3310CA3 du 13/02/2020 (DI)

	Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
	3310CA3	Formulaire néant	
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :			
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services	125 000	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables		05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06 Livraisons intra-communautaires - ventes B to B
03	Acquisitions intra-communautaires		6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07 Achats en franchise
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B Régularisations
3C	Régularisations		
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :			
	TVA BRUTE	Base HT	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	125 000	25 000
09	Taux réduit 5,5 %		
9B	Taux réduit 10%		
	Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %		
11	Taux réduit 2,1%		
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)		25 000
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation		
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		

TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	1 146
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)	1 146
24	dont TVA déductible sur importations	
CRÉDIT		TAXE À PAYER
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 23 854
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB) 23 854
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)		